

Réhabiliter l'économique : essai sur la valeur morale des actes intéressés

P. Pierre Coulange¹

Publié dans la revue *Liberté Politique*, n° 42, automne 2008, p. 21-38.

Les aléas financiers, la morosité de la conjoncture économique donnent une image peu reluisante de la réalité économique. Cette agitation financière, et ces aspects de court terme masquent ce qu'il y a de bon et de précieux dans les efforts quotidiens de millions d'hommes et de femmes. Hélas beaucoup de moralistes nient que ces efforts, cette inventivité, aient une valeur morale, sous prétexte qu'on se situe dans le domaine des affaires, de l'économique, et donc que ces actes sont intéressés. Le fait que l'on œuvre pour gagner sa vie ôterait ipso facto toute valeur à ces actes. Une telle conception revient à reconnaître une séparation infranchissable entre le domaine de l'économie et celui de l'éthique. Une telle séparation empêcherait que les moralistes s'intéressent à l'économie, et que les économistes traitent de la morale.

Mais surtout, ces points de vue s'accompagnent d'une conception sévère voire péjorative des questions économiques, et à un double degré, des questions économiques internationales. Dans un ouvrage récent intitulé *Les chrétiens et la mondialisation*, l'auteur de la préface voit dans l'économie un « *casino sans frontière* » synthétisant son point de vue en paraphrasant le Livre de la Genèse : « *Au commencement est l'argent.*² » Les auteurs voient dans le processus de mondialisation un engrenage dangereux dans lequel l'homme, perdant la maîtrise du processus se compromet puis se détruit.

Pour autant, il nous semble que le débat sur ces questions est brouillé par une confusion entre les aspects globaux, tantôt sociologiques, tantôt macro-économiques et la perspective anthropologique. Le fait que les phénomènes économiques s'élargissent à la planète entière, engagent des millions de décisions prises dans des pays différents avec des conséquences incalculables n'implique pas que l'individu si modeste soit-il doive être considéré comme un engrenage impuissant et victime du système aveugle. L'acte humain garde sa valeur, sa portée, sa signification morale. Il engage effectivement la personne dans une voie qui la construit, qui la structure. Parler de développement humain, c'est reprendre une expression devenue habituelle dans la doctrine sociale de l'Église.³ Elle répond à une perspective personnaliste : il s'agit de considérer le bien de la personne qui se réalise moyennant une succession de perceptions, de jugements et d'actes dont chacun constitue la marche d'un immense escalier, pour reprendre une image de Maurice Blondel.⁴ Le Compendium de la Doctrine sociale de l'Église, paru en 2005, a pour avantage d'explicitier ce point de vue et ce corpus doctrinal, et il renouvelle la manière dont on peut considérer l'économie en lien avec l'éthique.

¹ Prêtre, professeur au Studium de Notre-Dame de Vie, membre de l'Association des économistes catholiques.

² Michel COOL, dans Pierre VILAIN, *Les chrétiens et la mondialisation*, Desclée de Brouwer, 2002, p. 9.

³ Cf. par exemple les multiples entrées dans l'index du *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* : Travail et développement de l'humanité de l'homme § 274 ; Travail capital et développement de la personne § 278 ; Travail et développement intégral et solidaire § 321 ; Marché libre et développement de l'homme § 348, ...

⁴ BLONDEL, *L'action*, PUF, 1893, p. 211.

Cette étude défend un point de vue : considérer l'acte économique sous un angle positif et personnaliste. Elle s'appuiera sur la philosophie classique, sur la doctrine sociale de l'Église, sur la réflexion même des économistes contemporains. Doit-on dire en effet qu'un achat, une vente, un investissement sont « moralement neutres » ? Ou bien peut-on considérer qu'au-delà de la matérialité de la transaction, l'acte économique posé conformément à la raison obéit à des choix fondamentaux, qui correspondent à une finalité, qui ont rapport à une certaine construction de la personne ?

Un premier paragraphe présentera l'état du débat actuel sur l'éthique économique.

1. La confusion du débat actuel en éthique économique

Les débats sur la morale sociale sont longs et confus. Le philosophe MacIntyre a le grand mérite d'en avancer une explication : selon lui, la confusion et la profusion des débats sur la morale sont dues à un décalage irrémédiable entre les diverses conceptions, et les points de vue, à l'existence d'une multitude de perspectives incommensurables. La solution selon lui doit passer par un retour aux principes premiers de l'éthique, qui constituent en quelque sorte la clé de lecture indispensable pour décrypter les modes d'agir humain. MacIntyre se réfère à la philosophie ancienne qui reposait sur trois piliers : la description de la personne telle qu'elle est, la finalité de la personne (ce qu'elle pourrait être), et le moyen de concilier les deux aspects, c'est-à-dire les vertus.

En oubliant la perspective de la finalité, dit MacIntyre, on se condamne à errer indéfiniment de doctrine en doctrine sans pouvoir trouver un terrain d'entente, une possibilité de concertation. Alors que le consensus existait chez les Anciens, un tournant aurait été franchi au moment du siècle des lumières.

On perçoit le danger de la confusion actuelle : c'est de baisser les bras et de considérer comme évident que dans le domaine pratique, le relativisme moral soit la seule possibilité de cohabitation sociale. Plus grave, cette tendance aboutit à un cloisonnement entre le domaine privé et le domaine public. On considère facilement que la sphère du travail, de l'économie, et des médiations financières est étrangère au domaine de la morale privée. On dira que le lieu de l'échange, de la relation marchande est a-moral.

Plusieurs auteurs contemporains refusent de considérer le domaine économique comme un champ ouvert à la morale. Ils voient une séparation étanche entre la morale, spécialement dans sa conception chrétienne, et l'économie ; nous aurions comme deux réalités absolument antinomiques. Le monde serait le domaine de l'argent et du gain, du profit sans limite. « Mamon » serait le grand directeur des réalités économiques : c'est l'enfer sur terre, un monde dur et pervers. Considérer le monde du travail sous cet aspect péjoratif entretient une amertume, qui est banale et tend à disqualifier tout engagement chrétien dans les domaines économique et financier. La finance, quant à elle, serait le sommet de la compromission, et la bourse de Wall Street, le diable en personne. Ce point de vue est répandu et dangereux, spécialement chez des chrétiens fervents qui se démobilisent et cloisonnent exagérément leur vie. Les arguments employés sont basés sur une mauvaise compréhension de certains passages d'Évangile :

1. la référence à l'argent trompeur (Mamon), Luc 16:13 « *Nul serviteur ne peut servir deux maîtres : ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne*

pouvez servir Dieu et l'Argent. » Ce verset n'exhorte pas à rejeter comme impure et dangereuse toute relation économique ; il s'agit d'éviter de prendre pour Maître le Mamon car il est trompeur (Lc 16,9), il peut fourvoyer ceux qui s'y fient.

2. L'injonction du Christ : « *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.* » (Mt 22,21) est interprétée au pied de la lettre. On oublie souvent la deuxième partie (et à Dieu ce qui est à Dieu). Ce verset ne veut certainement pas dire qu'il faut séparer le profane et le spirituel. Le denier de César atteste justement d'une confusion grave et indue.⁵ Au contraire, rendre à Dieu ce qui lui revient remet sous l'autorité de Dieu l'ensemble de notre vie. Nous ne sommes pas sur une frontière, mais sur une subordination dans laquelle un ordre enveloppe et a autorité sur l'autre.
3. Enfin, on mentionne souvent la mise en garde de l'Évangile contre les riches : « *il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le Royaume des Cieux.* » Les disciples furent très impressionnés : « *Qui donc peut être sauvé ?* » (Mt 19, 24) Là encore on omet souvent de commenter la réponse du Christ : « *Pour les hommes c'est impossible, mais pour Dieu tout est possible !* » La question posée par les disciples et la réponse du Maître recentre le dialogue sur le salut, qui est gratuit. Une condition nécessaire est de se garder de toute cupidité. et de reconnaître le Seigneur comme Sauveur (Mc 16,16).

Un article récent de Jacques Godbout opposait deux conceptions concurrentes de l'homme : « *Homo donator versus homo œconomicus.* »⁶ Il suggérait que l'homme a une disposition spontanée au don, que l'on peut vérifier chez les petits enfants⁷. Les économistes auraient exagéré dans le sens de la rationalité et de l'utilité, en faisant de l'homme un être calculateur et intéressé motivé seulement par l'appât du gain. Il suggère de changer la perspective en substituant à ce paradigme un nouveau postulat : l'appât du don. Le don, fait-il remarquer, n'échappe pas à la rationalité. Une rationalité fondée sur l'appât du don permettrait d'expliquer un grand nombre de relations non marchandes, qu'il s'agisse de solidarité, de don gratuit, de bénévolat. Cependant, ce point de vue ne doit pas sombrer dans le même réductionnisme que l'étroit postulat de *l'homo œconomicus*. On ne résoudra réellement la question qu'en s'élevant au-dessus de la dialectique don-gain, et *homo donator* – *homo œconomicus*. En considérant la finalité de l'homme qui dépasse les objectifs matériels de confort et de bien être, on parvient à un concept de rationalité plus large qui ne sépare plus le don et l'échange comme deux paradigmes antinomiques. *L'homo œconomicus* est aussi *homo capax dei* et *homo donator*.

La limite de la proposition de Jacques Godbout provient d'une confusion entre la méthode spéculative et la réalité anthropologique ; l'homme est doté d'une raison pour discerner la part marchande et non marchande ; la charité déborde dans la sphère marchande par la courtoisie, l'amabilité, la rectitude, la transparence, le dialogue. Le Concile Vatican II, quant à lui, n'oppose pas la sphère marchande et non marchande, puisque la charité fait justement l'unité, et s'exerce dans la

⁵ À l'époque du Christ, les deniers que faisaient circuler les Romains représentaient une effigie de l'empereur avec cette inscription : « *Auguste, divin fils de César.* »

⁶ Jacques GODBOUT, « *Homo donator versus homo œconomicus* », *Finance et bien commun* (été 2005), p. 38-46.

⁷ Cf. LE GOFF et GARRIGUES, dans *Dialogue*, 3^e trim. 1994 p. 49-59.

qualité du don de soi en milieu professionnel. Ce que l'on appelle « conscience professionnelle » a une valeur morale indépendamment du fait que ce travail soit fait pour gagner sa vie.

Ainsi, il ne faut pas opposer trop vite *l'homo œconomicus* à *l'homo donator*, sauf dans le sens d'un *homo œconomicus* étroitement défini comme l'individu égoïste et maximisateur à la manière des premiers modèles néo-classiques. En revanche, la rationalité ne s'oppose pas au don, ni à l'altruisme. C'est pourquoi il convient de rendre hommage aux économistes qui ont su repérer les fondements éthiques des actes économiques, et souligner l'aspect moral du bon usage de la raison. En particulier il nous revient de mentionner ici un ouvrage trop souvent passé inaperçu ; il s'agit de l'ouvrage d'Hirschman : *L'économie comme science morale et politique*. Il fait droit, dès les années 80 (l'ouvrage est de 1984) aux travaux des économistes concernant les comportements altruistes. Même si l'on pouvait reprocher à ces premiers travaux l'utilitarisme du raisonnement, il n'empêche que tout un courant naissait pour faire éclater les habits trop étroits de *l'homo œconomicus*, pour ouvrir la recherche à des comportements à la fois rationnels et non égoïstes.

Hirschman conclue son ouvrage en précisant que la moralité, « *ce n'est pas quelque chose comme la réduction de la pollution qui peut être obtenue par de légères modifications d'un projet industriel. Au contraire, elle a sa place au centre de notre travail, à condition que les chercheurs en sciences sociale soient moralement vivants.* »⁸

2. Une science économique amoral ?

Plus subtile est la conception de Hugues Puel sur l'éthique en économie : il reconnaît que l'économie est un champ ouvert à l'éthique.⁹ Mais pour lui, il y a dans la démarche économique un amoralisme méthodologique. En effet, dit-il, « *il est difficile de séparer les aspirations altruistes de la considération de son intérêt propre, et les actes de pure oblativité sont exceptionnels pour la grande majorité des hommes.* »¹⁰ François-Régis Mahieu, dans son ouvrage intitulé *Ethique économique, fondements anthropologiques* abonde dans ce sens : il reconnaît que « l'économie est positivement morale », mais que « *la théorie économique est conventionnellement a-morale, parce qu'elle repose sur une société naturelle d'individus égoïstes et se suffit du 'bouclage macroéconomique'.* »¹¹

Selon Adam Smith, l'homme économique n'est pas mû par la bienveillance mais par l'intérêt : « *ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais du souci de leur intérêt propre.* »¹²

Cela ne signifie pas, remarque Puel que la vie économique soit amoral ; il propose de prendre le principe de solidarité de tous les hommes comme principe de base de l'éthique économique¹³. Dès lors on doit se poser la question de la concurrence en lien avec la solidarité. L'expérience montre que la concurrence en économie de marché a permis de faire vivre des populations de plus en plus nombreuses, ce qui a représenté une solidarité de fait. L'économie de marché a permis de dépasser

⁸ Albert HIRSCHMAN, *L'économie comme science morale et politique*, Gallimard, 1984, p. 109.

⁹ Cf. Hugues PUEL, *Paradoxes*, p. 99 et s.

¹⁰ PUEL, *Paradoxes*, p. 102.

¹¹ F.-R. MAHIEU, *Ethique économique, fondements anthropologiques*, L'Harmattan, 2001, p. 7.

¹² Adam SMITH, *The wealth of nations*, Londres, Methuen and Co 1961, vol. I p. 18. Cité dans PUEL, *Paradoxes*, p. 101.

¹³ PUEL, *Paradoxes*, p. 99.

l'impasse que craignait Malthus lorsqu'il énonçait son principe de population. Il y a bien un « effet de système » favorable au bien commun.¹⁴ La seconde est que l'économie de marché présente un caractère civilisé : c'est « le doux commerce » de Montesquieu. Elle suppose des règles du jeu et une longue pratique au cours de laquelle s'établissent des habitudes, des institutions, une jurisprudence qui guide et éclaire l'activité commerciale.

Revenons sur la question de l'amoralisme méthodologique. Pendant longtemps, dans le domaine des sciences économiques, on a cru et enseigné que si l'économie voulait devenir une science, elle devait s'affranchir de tout jugement moral. L'économie ne pouvait être qu'une science positive. La science constate, elle ne prescrit pas.¹⁵

Cependant, il y a très certainement une confusion entre l'hypothèse de rationalité, sa réduction à l'égoïsme, et l'idée que le raisonnement économique est neutre sur le plan de l'éthique. Peut-on également porter une appréciation uniforme sur un corpus de doctrines aussi étendu que ce qui est rangé sous l'appellation « théorie économique » ou « raisonnement économique » ?

Il nous paraît utile de faire quelques remarques :

1. Le raisonnement économique est ordonné vers la gestion rationnelle des ressources, qui s'oppose au gaspillage, à la mauvaise gestion, à l'absence de contrôle rigoureux, aux choix gouvernés par des critères non économiques, et en ce sens, il comporte une valeur morale : la rationalité des choix s'oppose à l'impulsivité, aux errements des passions et des convoitises, qui peuvent détourner un dirigeant de la ligne rigoureuse d'une bonne gestion. Il y a là un aspect souvent négligé, que l'on omet en disant que le raisonnement est a-moral : en présupposant qu'une entreprise est gérée selon des principes sains, c'est-à-dire conformes à la raison, on opte déjà pour un type de comportement qui a valeur morale. C'est vrai, on objectera que ce type d'agir humain est gouverné par l'égoïsme, que le chef d'entreprise recherche avant tout à engranger des profits, qu'il se moque de la condition de travail des ouvriers, et qu'en cela il contrevient aux règles de la morale. Une telle objection manque de rigueur, car elle mélange plusieurs plans : la question des contraintes imposées sur les ouvriers est une question différente de celle de la valeur morale du fait d'entreprendre. D'autre part, raisonner ainsi revient à la confusion kantienne entre amoralisme et intérêt. L'éthique pourtant ne s'identifie pas au désintéressement mais à la recherche de fins objectivement bonnes. On sait par ailleurs qu'aucun dirigeant d'entreprise ne peut sur le long terme limiter ses objectifs à la manière du modèle néo-classique de l'entrepreneur maximisateur.
2. Rien ne serait possible sans le respect d'un corpus de règles juridiques bien établies. Le raisonnement économique ne vaut que dans un univers institutionnel stable et reconnu. On présuppose souvent cet univers institutionnel dans le raisonnement économique. Par exemple, représenter graphiquement une courbe d'offre et de demande qui se croisent, et en déduire un prix d'équilibre ne vaut que si les contrats sont valides et si une cour de justice peut éventuellement trancher un différend relatif à un accord validement conclu. Ce respect des règles est nécessaire et supposé dans le raisonnement économique.

¹⁴ PUEL, *Paradoxes*, p. 101.

¹⁵ Cf. Henri GUITTON, « Ethique et économie », *RETM* 1991 p. 186.

3. L'agir en vue du bien d'un autre est certes recommandable sur le plan moral. Mais l'échange induit justement ce résultat du service commun, comme nous le faisons remarquer dans l'introduction. En fait, l'altruisme consiste en une bienveillance intentionnelle, qui est un cas particulier. L'éthique ou la morale ne s'identifient pas du tout à l'altruisme. Le fait d'intégrer le comportement altruiste dans le raisonnement économique n'est pas la voie qui permettra de dire que le raisonnement économique est désormais moral. Les travaux sur le calcul altruiste ont montré que le raisonnement économique pouvait s'élargir en dépassant l'hypothèse d'égoïsme. Mais ce n'est pas là la question.

La vraie question est de savoir si l'acte économique, l'effort productif notamment comporte une valeur morale, et si d'autre part, le raisonnement économique tient compte de cette valeur morale. Nous pensons qu'il en tient compte chaque fois qu'il intègre les aspects qualitatifs et anthropologiques, c'est à dire lorsqu'il reconnaît la personne comme un producteur agissant sur lui-même et sur les autres, et non pas seulement comme un facteur de production.¹⁶

3. *Le divorce entre l'économie et la morale ; un point de vue kantien*

- L'approche d'André Comte-Sponville

André Comte-Sponville, dans un ouvrage récent¹⁷ tente de justifier philosophiquement l'exclusion de l'économie du champ de la morale. Son point de vue est très simple : le capitalisme, qui désigne dans son livre l'ensemble de la sphère économique marchande est amoral ou sans morale.¹⁸

S'appuyant sur Kant, selon lequel la valeur morale d'un acte est donnée par son désintéressement, sa gratuité,¹⁹ il évacue toute valeur morale de l'acte économique, même ceux que le sens commun reconnaît comme moral. Dès lors, raisonner ainsi revient à considérer le domaine économique comme celui de l'intérêt, et donc étranger à la morale. La coupure entre économie et morale disqualifie l'économie sur le plan philosophique. Kant prend l'exemple du marchand avisé, qui ne trompe jamais ses clients, mais dont la valeur morale des actes est nulle. C'est une honnêteté, mais une honnêteté égoïste.²⁰ La boulangère intègre, qui ne cherche absolument pas à tromper son client sur la marchandise, mais qui fait cela par souci de conserver sa clientèle. C'est légitime, c'est moral en un certain sens, mais ça n'a pas de valeur morale parce que c'est accompli par intérêt et non par gratuité.

La conséquence de ce point de vue est la suivante : le courant que l'on appelle déontologie professionnelle, l'éthique d'entreprise, qui débouche au fond sur la conclusion que l'éthique

¹⁶ Cf. Compendium de la doctrine sociale de l'Église, § 276.

¹⁷ *Le capitalisme est-il moral ?* Albin Michel 2004. Il est l'auteur d'un autre ouvrage : *L'esprit de l'athéisme : introduction à une spiritualité sans Dieu*, 2006.

¹⁸ Cf. p. 156, 159.

¹⁹ KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, I p. 62 selon éd. Vrin 1980 ; cité par COMTE-SPONVILLE, *Le capitalisme est-il moral ?*, p. 47.

²⁰ Cf. COMTE-SPONVILLE, *Le capitalisme est-il moral ?*, p. 45-47. Cf. Kant, *Les fondements de la métaphysique des mœurs*, I p. 62 (Vrin 1980).

correspond à une valeur morale de l'entreprise, qui compte à moyen et long terme, tout cela est jugé non pertinent sur le plan philosophique.²¹

Il reste alors que l'économie est la sphère du non moral, de l'amoralité. L'auteur distingue quatre niveaux absolument étanches :

L'ordre techno-scientifique, duquel relève la sphère économique : il est sans morale parce qu'il est indépendant des intentions : le cours du cacao est objectif, sans morale, comme un thermomètre donne une température qui n'est ni juste ni injuste. Cet ordre s'impose à nous mais selon l'auteur doit être limité par un ordre supérieur, car sinon tout le possible est toujours fait. Le cours du cacao représente un enjeu humanitaire.²²

L'ordre juridico-politique, qui vient corriger l'économique dans ce qu'il a de plus intolérable ; il se situe au-dessus mais a lui-même besoin d'un correctif ; c'est la loi, l'État.

L'ordre de la morale : il est lié au devoir, à la conscience, et corrige le domaine politique démocratique qui peut se fourvoyer s'il n'y a pas de norme morale supérieure. On peut pratiquer une morale sèche, froide, qui donne bonne conscience mais qui ne se remet jamais en question : c'est le pharisaïsme, dénoncé par le Christ dans les Évangiles.

L'ordre éthique, lui, se différencie du domaine moral parce qu'il procède de la charité. Il ne vient pas limiter l'ordre de la morale mais le compléter et l'ouvrir. Cet ordre n'a pas d'ordre supérieur ; ce serait Dieu, mais selon la conception athée de l'auteur, rien n'est au-dessus de l'éthique.

Cette conception athée de la morale présente un défaut : elle cloisonne l'agir au lieu d'intégrer les divers domaines. Comment se ranger à l'opinion de l'auteur selon laquelle le rationnel n'est pas vertueux ?²³ Comte-Sponville prend l'exemple de l'assassin qui est rationnel. Il réalise un calcul pour réaliser son acte, contraire à la morale. Mais quelle est donc cette rationalité ?

La rationalité appliquée dans la sphère marchande n'est pas sans morale. Elle est au contraire nécessaire pour servir autrui. Sans rationalité, on ne pourrait pas se mettre au service des autres, on ne pourrait pas échanger. La rationalité nous apprend à employer les ressources en fonction des besoins d'autrui.

Comte-Sponville s'appuie ensuite sur une distinction de Pascal entre trois ordres : la chair, l'esprit (ou la raison) et le cœur. Il appelle ridicule toute confusion des ordres. La tyrannie est « la confusion des ordres érigée en système de gouvernement »²⁴. Le tyran, c'est le roi qui veut être aimé. Le paternalisme est la tyrannie des chefs d'entreprise, la barbarie est la tyrannie des ordres inférieurs. Revenant à sa définition des quatre ordres, l'auteur appelle barbarie par exemple la tyrannie du marché sur la politique ou sur la morale.²⁵

²¹ COMTE-SPONVILLE p. 43 ; p. 123. Dans le même sens, l'auteur affirme que le « respect du client n'a pas de valeur morale ; cela relève d'une tyrannie managériale, c'est-à-dire d'une confusion par influence d'un ordre inférieur sur un ordre plus élevé. Cf. aussi p. 131.

²² COMTE-SPONVILLE p. 53.

²³ COMTE-SPONVILLE p. 78.

²⁴ COMTE-SPONVILLE p. 94.

²⁵ COMTE-SPONVILLE p. 100.

- Conséquence de ce point de vue

Si l'on exclue le domaine économique de la morale, alors que le travail humain constitue un domaine si important de la vie, à quoi se ramène la morale ? Il ne reste plus que les loisirs, et encore... dans les loisirs, beaucoup d'activités relèvent de la sphère marchande, si l'on utilise par exemple des installations sportives payantes. Dès lors, en excluant la sphère marchande et intéressée, il ne reste au domaine moral que la sphère familiale, à condition que tous les actes soient accomplis sans intéressement. C'est contraire au sens commun : il y a une manière morale de se comporter en économie, et qui a une valeur.

Chez le philosophe Maurice Blondel, nous avons un point de vue presque opposé ; il confère une très haute valeur morale pratiquement à la plupart des actions, même les plus anodines : « *chaque action est un tournant de l'histoire universelle* »²⁶ dit-il. Il insiste sur le caractère social de l'action, c'est-à-dire sur le fait qu'une action est visible et intelligible pour autrui. Elle fait sens, elle appelle et produit un phénomène d'imitation. Il voit le monde comme un lieu où le moindre acte prend sens pour tous les autres : la valeur exemplaire de l'acte : « *On y plante ses actes et ses pensées (dans le monde) comme des semences fécondes à l'infini* ». ²⁷

Il y a dans l'approche de Comte-Sponville une perspective trop exclusivement kantienne, qui nie par avance toute valeur morale aux actes raisonnables de l'homme. Le caractère moral du capitalisme repose sur la capacité des hommes à poser des actes de valeur morale. Ils y sont notamment conviés par l'éthique d'entreprise, dont Comte-Sponville se méfie particulièrement. Aucune structure ne fonctionnerait sans un minimum de règles non écrites. Un système décentralisé tout comme un système centralisé repose sur des règles morales qui rendent possible le travail en commun, la collaboration en équipe. La courtoisie, le dialogue, l'échange d'idées n'est pas forcément codifié dans le contrat de travail. Mais sans cela, rien ne fonctionne correctement. C'est là que le témoignage commence.

- A l'intersection de la morale et de l'économie

On doit remarquer, comme le fait Ernesto Rossi di Montelera, que l'homme, donne une utilité aux richesses matérielles qu'il trouve dans l'univers, et qu'il imprime ainsi au monde un ordre, une finalité.²⁸ La notion même de ressource naturelle est aujourd'hui remise en question : le pétrole ne devient une ressource que par l'invention de l'homme.²⁹ Rien n'a de sens ni de valeur si quelqu'un ne démontre que tel produit, telle méthode est utilisable par autrui. La difficulté réside dans l'autonomie légitime des sciences humaines et de la réflexion morale, et en même temps le recoupement tout aussi légitime de leur champ. On ne doit ni tolérer que l'économie en tant que science annexe la réflexion morale comme un objet d'étude, ni que la philosophie morale s'impose à l'économie comme une donnée exogène. Comme le fait remarquer Gronbacher, on doit respecter

²⁶ BLONDEL, *L'action*, 1893, p. 236.

²⁷ BLONDEL, *L'action*, 1893, p. 231.

²⁸ Ernesto ROSSI DI MONTELERA, « Epargne : entre l'exigence de libéralité et la quête de sécurité », *Finance & bien commun*, été 2000, p. 25.

²⁹ Cf. Julian SIMON, *L'homme, notre dernière chance*, PUF.

l'autonomie de chacune discipline, tout en montrant que la logique économique et la logique de la moralité sont en intersection.³⁰

4. Une anthropologie du don : clé de compréhension

A l'interface de l'économie et de l'éthique, on trouve l'homme. Il est l'acteur élémentaire, et la finalité de tout ; pour comprendre les liens qui unissent l'économie et l'éthique, il nous faut faire un détour par l'anthropologie. L'homme en effet est un animal social. Il est orienté vers autrui.

C'est aussi une nécessité anthropologique : pour atteindre le bonheur, la plénitude de l'humanité, nous avons besoin de nous donner.

Ce lien est réalisé explicitement dans le Concile « *L'homme, seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même, ne peut pleinement se trouver que par le don désintéressé de lui-même.* »³¹ Il ne faut pas se faire une idée trop désincarnée du don. Celui-ci se réalise en rapport avec le monde. Il n'est pas l'apanage des religieux qui réalisent un don d'eux-mêmes par la profession religieuse. Chacun est appelé à se donner pour se trouver, la plupart du temps dans des circonstances ordinaires de la vie.

Le Chrétien dans le monde ne peut vivre de façon cohérente sa vie de foi que dans un mouvement de don, indépendamment de sa vocation particulière. La vie professionnelle, non seulement ne fait pas exception à ce mouvement, mais constitue une voie essentielle de don de soi ; le travail en effet, est le lieu d'exercice le plus élevé de l'intelligence, il est aussi un lieu éminent d'exercice de la foi et de la charité. Ce chemin, est par excellence un chemin de croissance. Les auteurs mystiques l'ont bien compris en soulignant l'excellence et la nécessité de ce don, sans en limiter jamais le domaine.³²

En conséquence, on doit reconnaître le lien étroit entre la vie dans le monde et la vie de foi. Cette dernière prend place très largement dans un contexte social, au milieu de relations marchandes, parfois même dans le conflit, dans la négociation et la résolution des difficultés pratiques.

5. Le Concile Vatican II et le travail humain

- Le travail comme service fraternel

Le Concile Vatican II s'est intéressé de près à la question du travail humain, en particulier dans la constitution *Gaudium et Spes* ; il en souligne la noblesse et la dignité : « *Pour les croyants, une chose est certaine: considérée en elle-même, l'activité humaine, individuelle et collective, ce gigantesque effort par lequel les hommes, tout au long des siècles, s'acharnent à améliorer leurs conditions de vie, correspond au dessein de Dieu. L'homme, créé à l'image de Dieu, a en effet reçu la mission de soumettre la terre et tout ce qu'elle contient, de gouverner le cosmos en sainteté et justice et, en*

³⁰ Gregory GRONBACHER, "The Humane Economy: Neither Right Nor Left. A Response to Daniel Rush Finn", *Journal of Markets and Morality*, 1999-2, p. 250.

³¹ GS 24

³² Cf. Ste Thérèse d'AVILA, *Le chemin de la perfection*, chapitre 34, *Œuvres complètes*, éd. du Seuil, p. 751 & s. ; Père Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus, *Je veux voir Dieu*, éditions du Carmel, 1988, p. 322 & s.

reconnaissant Dieu comme Créateur de toutes choses, de lui référer son être ainsi que l'univers: en sorte que, tout étant soumis à l'homme, le nom même de Dieu soit glorifié par toute la terre. »³³

Dans l'alinéa suivant, le Concile distingue trois éléments associés au travail humain : « *ces hommes et ces femmes qui, tout en gagnant leur vie et celle de leur famille, mènent leurs activités de manière à bien **servir** la société, sont fondés à voir dans leur travail un prolongement de l'œuvre du Créateur, un service de leurs frères, un apport personnel à la réalisation du plan providentiel dans l'histoire. »³⁴*

Ces trois éléments ont un rapport avec la Création, le premier en tant que prolongement de l'œuvre divine, le troisième en tant que participation à la providence, le second en tant que service fraternel.

Le Concile précise que « *cet enseignement vaut aussi pour les activités les plus quotidiennes* »³⁵ : il ne s'agit pas d'actes héroïques, ou extraordinaires, mais de la participation toute simple de l'homme avec ses limites et ses ressources à l'activité laborieuse. Remarquons que dans l'édition française,³⁶ nous avons deux fois le verbe « servir » : une fois appliqué à la société (*ministrent*), et une fois appliqué aux frères (*commodis consulere*). Le verbe latin *consulere* signifie précisément : veiller à, pourvoir à. Le verbe *ministrare* peut prendre trois sens : servir comme on sert à boire, fournir, procurer (de la nourriture à quelqu'un) et dans le langage des marins, manœuvrer (un bateau à voile). Il y a donc lieu de distinguer le service rendu à la société, qui est la contrepartie générale d'un travail, que l'on peut mesurer de façon économique par la valeur ajoutée, et le service rendu aux frères, qui prend une dimension multiforme, marchande et non-marchande. Il importe en effet de dépasser ce qui pourrait être trop matériel dans la conception du service au sens étroit : offrir un service débouche en économie marchande sur une valeur et une rémunération. Servir autrui peut recouvrir un aspect qualitatif difficile à mesurer mais bien réel : il peut y avoir un service qui se fait dans la qualité de la relation, de la confiance, de la fiabilité.

- Travail et dépassement de soi

Plus que cela, l'homme évolue et se transforme lui-même moyennant son activité laborieuse :

*« De même qu'elle procède de l'homme, l'activité humaine lui est ordonnée. De fait, par son action, l'homme ne transforme pas seulement les choses et la société. Il apprend bien des choses, il développe ses facultés, **il sort de lui-même et se dépasse**. Cet essor, bien conduit, est d'un tout autre prix que l'accumulation possible de richesses extérieures. L'homme vaut plus par ce qu'il est que par ce qu'il a. »³⁷*

Cet aspect est véritablement crucial et constitue le point de départ d'une réflexion en termes de personne humaine. Si l'on admet qu'il existe un devenir dans la personne humaine, et qu'une forme de capital immatériel peut se former et grandir, alors le monde du travail acquiert une dimension nouvelle et transcendante.

³³ GS § 34-1.

³⁴ GS § 34-2.

³⁵ GS § 34-2.

³⁶ Édition du Centurion, 1967, p. 251.

³⁷ GS § 35.

Certes, il ne s'agit pas d'idéaliser le travail, comme s'il n'y avait aucune ombre et aucune limite à ce processus de croissance. Au numéro 37, la constitution *Gaudium et Spes* rappelle que l'activité humaine est détériorée par le péché ; notons cependant que cette remarque ne vient qu'en seconde position ; il n'y a pas lieu de voir d'abord dans le monde du travail un lieu de péché.

6. Vers une perspective personnaliste

Le positivisme a fait de l'homme un sujet des circonstances, conditionné et englouti par son environnement social. Il nous faut davantage considérer la personne comme acteur, qui possède un gouvernement sur soi, capable de mener une vis sociale digne. On doit tenir à la fois deux éléments essentiels : la condition communautaire de l'homme et son irréductible transcendance, par rapport à sa vie sociale. Une telle étude anthropologique a une signification pour l'éthique. Elle révèle le sens de la liberté et de l'accomplissement humain. Elle montre l'homme se constituant lui-même par le jugement moral et l'acte qui y correspond.

Le philosophe de l'école d'Aix-en-Provence, Maurice Blondel a des formules lumineuses et synthétiques sur l'action humaine et ses fruits. Les conséquences de l'action, pour Blondel, revêtent le caractère d'un processus infini, du fait de ses dimensions sociales. Elle n'est pas un acte isolé, mais s'inscrit dans une chaîne composée d'une multitude d'autres actes, de projets, de désirs, d'espérances. Voilà pourquoi il peut affirmer dans une formule aussi concise que percutante : « *Dans chacune de nos opérations, il y a un infini.* »³⁸

Dans le même esprit, nous devons toujours considérer l'action comme une étape dans une dynamique de construction, de croissance.

Ainsi, doit-on considérer qu'il y a toujours sous l'agir un dessein de la volonté en quête d'accroissement. Au niveau des sensations que l'on en retire, il se peut que l'on expérimente une disproportion entre la volonté voulante et l'exécution qui reste toujours limitée, partielle, insuffisante. L'action est donc toujours transitive, jamais définitive, toujours provisoire, jamais achevée. Cela veut dire que si l'action est par nature transitive, ses accroissements sont potentiellement illimités, et que la personne elle-même est en perpétuel devenir³⁹. Aristote explique que l'homme est cause en quelque sorte de ses propres dispositions.⁴⁰

Cette insuffisance et cette pénurie qui se trouvent en l'homme constituent un mouvement de sortie de soi qui entraîne et pousse à agir. L'homme est en quête de son achèvement.

Mais l'action est aussi un signe pour autrui et ce signe a aussi une dimension transitive. En effet, l'homme ressent un besoin profond d'intéresser à son œuvre l'univers ambiant, tout autant dans sa dimension humaine que matérielle. Nous considérons les individus qui nous entourent comme

³⁸ M. BLONDEL et L. LABERTHONNIERE, *Correspondance Philosophique*, Seuil, 1961, p. 87.

³⁹ « *Chaque fin, dès qu'elle paraît atteinte, n'est déjà plus qu'un échelon pour aller au delà* » ; BLONDEL, *L'action*, p. 211.

⁴⁰ ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, III, 7, 1114b p. 144. « *C'est en accomplissant, dit-il, tels ou tels actes dans notre relation avec les autres hommes que nous devenons, les uns justes, les autres injustes; c'est en accomplissant de même telles ou telles actions dans les dangers, et en prenant des habitudes de crainte ou de hardiesse que nous devenons, les uns courageux et les autres poltrons.* » *ibid*, 11,2 1103b p. 89-90.

virtuellement intéressés par nos desseins, et potentiellement conformes⁴¹. L'action appelle un concours, une réponse, un soutien, parce qu'elle est intelligible par autrui, et qu'elle est exemplaire. Un saint Vincent de Paul, en prenant l'initiative de secourir les plus pauvres, n'est pas resté longtemps isolé. Parce que son action faisait sens pour d'autres, il s'est vu entouré de concours et d'institutions qui existent encore aujourd'hui et s'étendent par le monde entier.

Revenons maintenant aux choses économiques; le domaine de la charité nous convainc facilement de la valeur morale des actes, et de leur influence. Qu'en est-il d'actes plus ordinaires, des actes quotidiens de la vie, lorsque nous achetons et nous vendons des biens et services ? Le théologien moraliste dira que ces actes ordinaires n'échappent pas à la définition des actes humains au sens de saint Thomas d'Aquin.⁴² Parce qu'ils sont accomplis par des êtres raisonnables, ils ont une valeur intrinsèque, même si elle a ses limites. L'acte qui consiste pour une mère de famille à aller acheter dans un supermarché des pots de compote pour son bébé n'est pas sans valeur. C'est un acte qui obéit à une finalité, qui demande une capacité de discernement, de jugement, et qui met en valeur son rôle de mère.

Ainsi, l'homme, lorsqu'il produit ou consomme, ne doit pas être ramené à un simple producteur, ou un consommateur, mais à un individu en quête de réalisation, de croissance personnelle. L'acte économique lui-même est plus qu'un acte de consommation ou de production. Il est un acte de création spirituelle, d'accroissement de l'être.

Biens et services sont utilisés à titre intermédiaire afin de faire grandir la personne. Ce que recherche l'homme, c'est de finaliser, d'unifier sa vie en lui imprimant une direction. Il s'agit, dans un élan créateur, d'assumer un certain nombre d'inclinations et de tendances naturelles, et d'agir dans le sens d'une entreprise toujours renouvelée, ouverte au monde et structurante pour la personnalité.

Il ne s'agit pas seulement d'accumuler des connaissances, de la santé, de l'entraînement physique, un savoir faire. Plus que tout cela, il s'agit d'unifier l'être qui tend toujours à se disperser, à « s'éclater », à s'éparpiller en multiples activités. Agir et entreprendre, c'est créer et constituer une 'armature'⁴³ pour soi et pour autrui. Il revient surtout à Aristote d'avoir mis en lumière cet aspect. Dans l'Éthique à Nicomaque, il montre comment l'unité de la personne s'établit au moyen des habitus, de sorte que l'agir droit devient la norme et le principe d'unité.⁴⁴

Ce principe d'unité est cependant souvent occulté par la division entre les différentes disciplines des sciences sociales. On ne réfléchit plus sur l'action en général et sur ses implications anthropologiques, mais sur tel ou tel type d'action spécialisée. Or il y a bien plus dans la décision individuelle que des phénomènes. Car chaque action résulte d'une synthèse d'images, d'états, de mouvements, qui sont le résultat d'autres actions, elles-mêmes issues de synthèses comparables.

⁴¹ « Toute action est une demande de concours, et déjà une obtention de secours » BLONDEL, L'action, p. 212.

⁴² On lira avec profit l'ouvrage de Léo ELDERS, *L'Éthique de saint Thomas d'Aquin*, Presses Universitaires de l'IPC, L'Harmattan, 2005, spécialement p. 51 et s.

⁴³ Si la personne par ses actes parvient à s'intégrer et à se construire, elle peut aussi (hélas) se désintégrer, se détruire par d'autres types d'actes qui portent atteinte à sa dignité d'homme ; ainsi de tout ce qui va à rencontre de la *volunta ut natura* : prostitution, iniquité, violence, débauche, toxicomanie et autres comportements qui aveuglent la personne en lui masquant sa dignité d'homme créateur appelé à se libérer de tous les esclavages.

⁴⁴ ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, II 5,1006b, Vrin 1997, p. 105.

Chacune de nos expressions est une synthèse unique et singulière de la totalité de l'être que nous formons. Les sciences contemporaines ont compartimenté les différents domaines de l'agir, afin de les examiner au moyen d'outils spécialisés. Le domaine de l'agir familial a été laissé au soin de la sociologie et de la psychologie ; le domaine du travail et de la consommation à l'économie, les questions du droit et de la politique aux sciences juridiques..... Gabriel Marcel a bien mis en lumière le danger d'une telle approche qui gomme l'unité de l'être : « *L'exigence ontologique prend conscience de soi à partir d'un monde où l'être humain n'apparaît plus que comme un faisceau de fonctions (...) L'individu a été amené à se traiter lui-même de plus en plus comme un agrégat de fonctions, dont la hiérarchie lui apparaît d'ailleurs comme problématique, comme sujette en tous cas aux interprétations les plus contradictoires* »⁴⁵.

Conclusion

L'agir économique n'est pas séparable de l'éthique. D'abord parce que l'acte n'est pas sans lien avec la croissance de la personne, son être. L'agir humain revêt un caractère transitif. En agissant, la personne s'engage dans un chemin de croissance, mais aussi trace pour autrui une voie, projetant une lumière. Dans la pensée d'Aristote, l'agir est unifiant, et permet à l'homme de grandir en droiture et en régularité. Les habitus lui permettent de s'orienter vers un comportement juste et moral. Du point de vue économique, l'agir garde cette propriété ; l'acte économique met l'individu au service d'autrui, et contribue au bien commun. En ce sens, le mouvement de dépassement qu'il y a dans cet agir fait sens pour de multiples personnes en quête de modèle. Ainsi naît l'éthique, qui n'est pas un système clos et fermé de règles à appliquer mais une recherche permanente d'actes bons et constructifs susceptibles de répondre à une attente.

⁴⁵ Cf. Gabriel MARCEL, *Existence et Objectivité; Positions et Approches Concrètes du Mystère Ontologique*, éd. Parâtre, 1995, p. 8 et 35.